

Formation de l'opinion (première approche) au sein des autorités

Tout processus de fusion commence par la formation de l'opinion au sein des autorités, que l'idée émane directement de ces dernières ou que la population leur donne le mandat de mener des pourparlers en vue d'une fusion, en s'exprimant par exemple à l'occasion d'une assemblée communale. Souvent, un atelier de préparation est organisé sous la houlette de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Un tel atelier va permettre de

- dresser un bilan de la situation;
- affirmer la volonté d'analyser, ensemble, les avantages et les inconvénients d'une fusion;
- établir les buts, les chances et les risques liés à la fusion;
- mettre au point le contrat de pourparlers en vue de la fusion;
- constituer un **groupe de travail intercommunal**, établir le statut de cet organisme;
- définir les éléments essentiels de la démarche de pourparlers, créer des sous-projets;
- procéder à une estimation des coûts;
- mettre au point une stratégie d'information;
- s'assurer que les compétences liées à la conclusion du contrat sont bien claires, inscrire ce point à l'ordre du jour et formuler la décision de l'assemblée communale;
- attribuer le mandat pour la préparation et les contenus du message;
- fixer les dates des séances suivantes;
- attribuer les mandats.